



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 décembre 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 25 novembre
4. Rapport du comité consultatif agricole du 9 décembre:
 - 4.1. Modification du Schéma d'aménagement – Demande de la ville de Sutton
5. Rapport du comité d'aménagement du 9 décembre:
 - 5.1. Entrée en vigueur du règlement 02-0315 visant l'intégration du RÉGES au schéma d'aménagement le 26 novembre 2015
 - 5.2. Avis de motion visant l'adoption du règlement 07-1215 modifiant le schéma afin de modifier l'affectation récréoforestière afin d'y permettre un usage de camping à Sutton
 - 5.3. Proposition d'adoption du projet de règlement 07-1215 modifiant le schéma afin de modifier l'affectation récréoforestière pour y permettre un usage de camping à Sutton
 - 5.4. Avis de motion visant l'adoption du règlement 03-0116 annulant et remplaçant le règlement n° 02-0697 et ses amendements instituant le comité consultatif agricole (CCA)
 - 5.5. Modification demandée à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 5.6. Suivi du dossier PIIRL
 - 5.7. Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec le CISA et le CRAAQ – Banque de terres et de Fermes agricoles du Québec
 - 5.8. Nouveau programme RénoRégion – Remplacement du programme RénoVillage :
 - 5.8.1. Autorisation de signature de l'entente avec la Société d'habitation du Québec
 - 5.8.2. Établissement à 100 000 \$ la valeur uniformisée d'un bâtiment excluant le terrain
 - 5.9. Nouvelle procédure envisagée par la RBQ : code de construction et de sécurité
 - 5.10. Certificat de conformité: Règlement 139-15 – Saint-Armand
6. Certificat de conformité: résolution finale 2015-00029 (PPCMOI) – Sutton
7. Certificat de conformité: règlement 03-0515 – Pike River
8. Entrée en vigueur du règlement 06-1013 visant l'intégration de Bromont au schéma d'aménagement
9. Autorisation du 1^{er} paiement honoraires professionnels à ROCHE ltée, Groupe-conseil
10. Rapport du comité régional sécurité incendie du 10 décembre:
 - 10.1. Recommandation d'adoption du projet de schéma révisé de risques incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

11. Rapport du comité administratif du 1^{er} décembre :
 - 11.1. Comptes à payer
 - 11.2. Présidence des comités consultatifs du CLD en 2016
 - 11.3. Programme PADF : désignation de la MRC Brome-Missisquoi comme délégataire responsable de la gestion du programme pour la Montérégie
 - 11.4. Recommandation : approbation pour devenir membre de l'UMQ
12. Avis de motion visant l'adoption du règlement établissant les quotes-parts 2016
13. Autorisation de signature de l'acte de servitude aérien et souterrain en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec
14. Autorisation de signature d'une entente avec la Sûreté du Québec concernant la contribution de la MRC pour l'embauche de deux cadets policiers
15. Élections 2016 : nomination des officiers d'élection
16. Élection au poste de préfet suppléant
17. Nomination des membres du comité administratif
18. Nomination des maires au CA du CLD
19. Nomination des membres du comité consultatif d'aménagement
20. Nomination des maires du comité consultatif agricole
21. Nomination du président du comité consultatif agricole
22. Nomination du maire provenant du CCA sur le comité de liaison MRC / UPA
23. Nomination des membres du comité de gestion des matières résiduelles
24. Nomination des membres du comité sur les carrières et sablières
25. Nomination des membres du comité de la gestion de l'eau par secteur géographique
26. Nomination des membres du Bureau des délégués
27. Nomination des représentants sur l'organisme du bassin versant de la Baie Missisquoi
28. Nomination d'un représentant sur l'organisme du bassin versant de la rivière Yamaska
29. Nomination d'un représentant sur le Steering Committee du lac Champlain
30. Nomination des membres du comité régional de sécurité incendie et civile
31. Nomination des membres du comité de sécurité publique
32. Nomination des membres du comité de transport adapté et collectif
33. Nomination des membres du comité de l'évaluation
34. Nomination des membres du comité Brome-Missisquoi en santé
35. Comité régional Pacte Brome-Missisquoi : nomination d'un président par pôle
36. Nomination d'un représentant au comité d'investissement commun du CLD
37. Nomination de deux représentants au comité culturel du CLD
38. Nomination de deux représentants au comité agroalimentaire du CLD
39. Nomination de deux représentants au comité touristique du CLD
40. Nomination du représentant au comité d'économie sociale du CLD
41. Nomination du représentant au CA de l'Agence forestière de la Montérégie
42. Retour sur la participation de la FCM à la délégation canadienne officielle à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris : Madame Quinlan
43. Compte-rendu de l'Assemblée des MRC à Québec les 2 et 3 décembre 2015
44. Compte-rendu de la rencontre avec la direction du CIUSSS Estrie
45. Appui au Regroupement soutien aux Aidants Brome-Missisquoi
46. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour décembre / janvier
47. Correspondance
48. Questions diverses :
49. Deuxième période de questions du public
50. Levée de la séance

454-1215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Frelighsburg souhaite avoir plus d'information concernant l'item 4.1 à l'ordre du jour concernant la modification au schéma d'aménagement et demande au directeur du service de la gestion du territoire de l'information à l'égard d'un chemin situé dans le secteur du mont Pinacle.



No de résolution
ou annotation

455-1215

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 02-0315 (RÉGES) MODIFIANT LE SAD

Monsieur Dorion informe le conseil que :

- La modification au SAD visant l'intégration des dispositions du REGES est entrée en vigueur le 26 novembre 2015;
- Les municipalités ont 6 mois pour intégrer ces nouvelles dispositions dans leur réglementation locale (art. 58 LAU);
- Un guide pour faciliter l'intégration des dispositions du REGES sera acheminé sous peu aux municipalités;
- La politique de suivi de la conformité adoptée par le conseil en janvier 2015 est effective à partir de ce règlement et un premier avis a été acheminé en ce sens aux municipalités.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 07-1215 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 2^E REMPLACEMENT**

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Donald Badger, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 07-1215 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement* afin de modifier les limites de la grande affectation récréation 1 sur le territoire de la ville de Sutton dans le but d'autoriser les activités de récréation intensive sur les lots 4 866 978 et 5 161 029.

456-1215

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 07-1215 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314 et 02-0315;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton par le biais de la résolution 2014-04-175 a fait une demande à la MRC afin que l'usage camping puisse être autorisé sur les lots 4 866 978 et 5 161 029;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande réalisée par les comités consultatifs agricole et d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que les lots 4 866 978 et 5 161 029 sont actuellement situés dans l'affectation récréoforestière au schéma d'aménagement et de développement et que seules les activités récréatives extensives y sont autorisées;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU**

D'adopter le projet de règlement numéro 07-1215 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

De demander au ministre son avis relativement audit projet de règlement 07-1215, le tout conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

457-1215

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 03-0116
ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 02-0697 ET SES AMENDEMENTS
INSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Robert Nadeau, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 03-0116 annulant et remplaçant le règlement 02-0697 et ses amendements instituant le comité consultatif agricole*, notamment afin de revoir le mandat du comité et la composition de ses membres dans le but d'assurer une représentativité plus juste du territoire Brome-Missisquoi.

**MODIFICATION DEMANDÉE À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME EN
MATIÈRE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES**

CONSIDÉRANT que la préservation du caractère naturel des rives, du littoral et des plaines inondables est essentielle pour une gestion intégrée et durable de l'eau ainsi que pour atteindre des objectifs de protection environnementale et faunique et de développement récréotouristique dans une optique de développement durable;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs et responsabilités permettant la préservation de ces milieux sont présentement partagés entre les municipalités locales et les municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT que le régime actuel de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ne permet pas l'application complète des mesures prévues par la politique;

CONSIDÉRANT que le bassin versant est l'unité territoriale la mieux adaptée pour guider les décisions d'aménagement du territoire visant des objectifs de protection des écosystèmes riverains;

CONSIDÉRANT que les principales MRC du bassin versant de la Yamaska participent au Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME Yamaska), qui favorise le partage de bonnes pratiques et l'harmonisation de la mise en œuvre de projets de gestion intégrée de l'eau;

CONSIDÉRANT que le comité directeur du RAME Yamaska recommande une modification de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de mieux répondre aux besoins régionaux de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT la MRC Brome-Missisquoi est membre du RAME Yamaska;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'accorder aux MRC le pouvoir d'adopter tout règlement de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et ce, suivant le modèle des dispositions en matière de plantation et d'abattage d'arbres contenues aux articles 79.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

D'acheminer la présente à l'OBV Yamaska, afin que le coordonnateur du RAME Yamaska soit responsable de compiler les résolutions en provenance des MRC du bassin versant et soit responsable de faire progresser cette demande conjointe des MRC du bassin versant auprès du gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

SUIVI DU DOSSIER PIIRL

Monsieur Dorion informe le conseil que *ROCHE Itée, Groupe Conseil* fut informé que la date butoir pour adopter le PIIRL est le 19 janvier 2016. De plus, puisque le Plan sera adopté prochainement, le MTQ a confirmé à la MRC les demandes faites par les municipalités avant le 31 décembre 2015 seraient recevables. Conséquemment, monsieur Dorion transmettra aux municipalités le formulaire à compléter pour soumettre lesdites demandes. À noter que l'enveloppe budgétaire disponible n'est toujours pas connue.



No de résolution
ou annotation

458-1215

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CISA ET LE
CRAAQ – BANQUE DE TERRES ET DE FERMES AGRICOLES DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC l'Entente de partenariat avec le *Centre d'innovation social en agriculture (CISA)* et le *Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)* dans le but d'accomplir la conception et le déploiement à l'échelle provinciale d'un outil intégré *Banque de terres et Ferme agricoles du Québec*.

ADOPTÉ

PROGRAMME RÉNORÉGION – REMPLACEMENT DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE

Monsieur Dorion informe le conseil du nouveau programme *RénoRégion*, lequel remplace le programme *RénoVillage*, et présente un résumé sommaire des différences entre les deux programmes. Le programme *RénoRégion* entrera en vigueur le 25 décembre 2015.

Dispositions	RénoVillage (inactif)	RénoRégion
Budget annuel	16 millions	10 millions
Période	1 ^{er} avril au 31 mars	1 ^{er} avril au 31 mars
Territoire d'application	<ul style="list-style-type: none">Municipalité moins de 5000 habitantsMunicipalité plus de 5000 habitants sans égout ou aqueduc	Ensemble territoire municipalité de moins de 15 000 habitants (incluant égout ou aqueduc)
Personnes admissibles	Propriétaire occupant à titre de résidence principale	Propriétaire occupant à titre de résidence principale
Revenus admissible	Maximum 36 300 \$ (6 personnes)	Maximum 58 500 \$ (6 personnes)
Pourcentage aide admissible	Maximum 90 % (17 700 \$)	Maximum 95 % (27 500 \$)
Valeur uniformisée admissible	90 000 \$ tout le bâtiment et ses dépendances	100 000 \$ partie résidentielle et ses dépendances
Période admissible	Une seule fois	<ul style="list-style-type: none">RénoVillage : plus de 10 ansUrgence : plus de 5 ans
Aide financière	2 000 \$ à 10 000 \$	12 000 \$

459-1215

**NOUVEAU PROGRAMME RÉNORÉGION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, la modification à l'Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec, afin de mettre en œuvre le nouveau programme *RénoRégion* sur le territoire Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

460-1215

**NOUVEAU PROGRAMME RÉNORÉGION – ÉTABLISSEMENT À 100 000 \$ LA VALEUR
UNIFORMISÉE D'UN BÂTIMENT ADMISSIBLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'établir à 100 000 \$ la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible, excluant le terrain, dans le cadre du nouveau programme *RénoRégion*.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
461-1215

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**NOUVELLE PROCÉDURE - CODE DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ
(RÉGIE DU BÂTIMENT)**

CONSIDÉRANT que la Régie du bâtiment du Québec(RBQ) est actuellement en période de consultation visant à procéder à une révision du Code de construction et du Code de sécurité afin d'avoir un seul et même code de construction du bâtiment et un seul et même Code de sécurité incendie du bâtiment pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la période de consultation prévue par la RBQ pour cet important chantier est du 18 novembre au 18 décembre 2015 et qu'à cet égard, la MRC n'a été informée que le 3 décembre 2015 lors de l'assemblée des MRC de la FQM;

CONSIDÉRANT que la courte période de consultation prévue est déraisonnable par rapport à l'ampleur d'une telle révision;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De demander à la Régie du bâtiment du Québec de prolonger la période de consultation publique jusqu'au 31 janvier afin de permettre aux municipalités d'analyser adéquatement la proposition de la RBQ et émettre leurs avis ou recommandations, le cas échéant. De demander l'appui des deux unions municipales et des 21 municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

462-1215

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 139-15 – SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand a transmis le 8 décembre 2015 à la MRC le règlement 139-15;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 96-10 vise à autoriser les antennes de télécommunication dans la zone A-6 et selon certaines conditions.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 139-15 de la municipalité de Saint-Armand **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

463-1215

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÉOLUTION FINALE 2015-00029 (PPCMOI) – SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis le 14 décembre 2015 à la MRC la résolution finale 2015-00029 relative au règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT que cette résolution vise à autoriser la construction d'un bâtiment destiné à être occupé par une entreprise en excavation sur le lot P-619 au 19, chemin Schweizer, et ce, à certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution finale 2015-00029 relative au règlement sur les PPCMOI de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

464-1215

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 03-0515 – PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pike River a transmis le 14 décembre 2015 à la MRC le règlement 03-0515;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 07-1014 vise à modifier les usages autorisés dans la zone P-1 afin d'y permettre les bureaux et services intégrés à l'habitation, les établissements de restauration intérieur et extérieur (max. 35 places assises). Usages spécifiquement autorisés : chocolateries, boulangeries et pâtisseries, bars laitiers et vente de produits artisanaux non alimentaire.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 03-0515 de la municipalité de Pike River **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 06-1013 VISANT L'INTÉGRATION DE BROMONT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Dorion informe le conseil que le règlement numéro 06-1013 modifiant le schéma d'aménagement deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi ayant pour objet « l'intégration du territoire de la ville de Bromont au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi » est entré en vigueur le 10 décembre 2015 conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

465-1215

PIIRL : AUTORISATION DU 1^{ER} VERSEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le premier versement des honoraires professionnels à *ROCHE Ltée, Groupe-conseil* au montant de 34 903,35 \$, incluant les taxes applicables, lequel montant correspond à 25 % du prix contenu à la soumission retenue, le tout conformément aux dispositions prévues à cet égard.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

466-1215

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA RÉVISE DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie suivant la consultation des municipalités locales sur le plan de mises en œuvre du schéma révisé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

D'adopter le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi tel que présenté séance tenante en procédant aux modifications suivantes :

- Retrait de la référence à la norme NFPA pour les actions 30, 31 et 32 du plan de mise en œuvre.
- Ajout du texte suivant à la section 7.2.1.6 sur les véhicules d'intervention : *La conformité des véhicules d'intervention n'est pas basée sur l'âge du véhicule, mais sur sa capacité à passer les tests de conformité.*

D'acheminer la présente résolution accompagnée du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

467-1215

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 30 novembre 2015, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
B. Frégeau et Fils inc. (c.e. campbell br #1)	33 287,52 \$
Excavation Dominic carey inc. (ruisseau aux Morpions br #2)	8 112,63 \$
Excavation Dominic carey inc. (c.e. Dextrase br #4 et #5)	17 228,70 \$
Excavation Dominic carey inc. (c.e. sous-embranchement Daudelin)	16 715,13 \$
Sous-total	75 343,98 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

468-1215

PRÉSIDENTE DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CLD 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

De nommer les personnes suivantes à la présidence des cinq comités consultatifs du CLD pour l'année 2016. Ces présidents siégeront également à titre d'administrateurs sur le CA du CLD.

- *Comité agroalimentaire : Roland Degani*
- *Comité culturel : Andrée Pelletier*
- *Comité d'investissement commun : Hélène Bernier*
- *Comité d'économie sociale : Claudette Giguère*
- *Comité touristique : Anne-Marie Lemire*

ADOPTÉ

469-1215

PROGRAMME PADF : DÉSIGNATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À TITRE DE DÉLÉGATAIRE RESPONSABLE DE LA GESTION DU PROGRAMME POUR LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT que le 17 juillet 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), monsieur Laurent Lessard, annonce un investissement de huit millions de dollars pour la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) en 2015-2016, soit une enveloppe de 100 000 \$ pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT que le PADF remplace le Programme de développement régional et forestier, lequel a pris fin le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT que le PADF permettra de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région des responsabilités, notamment au regard de la coordination du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;

CONSIDÉRANT que chacune des régions du Québec doit désigner une MRC comme délégataire responsable de la gestion du PADF pour sa région;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:**

Que la MRC Brome-Missisquoi manifeste son intention de ratifier l'entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la mise en œuvre du Programme d'aménagement durable des forêts, agissant ainsi à titre de délégataire pour la Montérégie.

De mandater l'Agence forestière de la Montérégie à agir à titre de mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du MFFP.

D'inviter les 13 MRC de la Montérégie de mandater la MRC Brome-Missisquoi à agir à titre de délégataire pour la Montérégie dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ

470-1215
Rejetée par la
résolution 36-0116

APPROBATION POUR DEVENIR MEMBRE DE L'UMQ POUR 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Que la MRC et toutes les municipalités locales la composant, non déjà membres, deviennent membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2016. Conséquemment, que la MRC verse la cotisation annuelle au montant de 1 201,08 \$, plus taxes. Que ce montant soit approprié du service « Administration générale » du budget 2016 et qu'il soit prévu un montant suffisant au budget 2017 payable par les municipalités concernées.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

AVIS DE MOTION :

RÈGLEMENT 01-0116 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS 2016

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispense de lecture, par monsieur Jean Lévesque, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 01-0116 concernant la répartition des quotes-parts 2016.

471-1215

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE AÉRIEN ET SOUTERRAIN EN FAVEUR DE BELL CANADA ET D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la servitude réelle d'utilité publique est nécessaire aux travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Principale à Cowansville, notamment aux fins de déplacement des poteaux dû à l'aménagement de nouveau trottoir;

CONSIDÉRANT que la MRC consent à titre gratuit un acte de servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur le lot numéro 3 356 944, portant le numéro civique 749 rue Principale, Cowansville, J2K 1J8;

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville assumera les honoraires reliés à ladite description technique ainsi qu'à l'acte notarié;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC l'acte de servitude préparé par M^e Édith Chaput, notaire.

D'autoriser Monsieur Desmarais à signer tout autre document afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

472-1215

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE LA MRC POUR L'EMBAUCHE DE DEUX CADETS POLICIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC une entente avec la Sûreté du Québec concernant la contribution de 10 000 \$ de la MRC pour permettre à la Sûreté du Québec d'embaucher deux cadets policiers à l'été 2016.

D'autoriser le directeur général à signer tout autre document pour donner suite aux présentes, le cas échéant.

ADOPTÉ

473-1215

ÉLECTIONS 2016 : NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De nommer Robert Desmarais à titre de président d'élection ainsi que Francis Dorion et M^e Vanessa Couillard à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet suppléant, conformément aux lettres patentes, et des comités de travail 2016 de la MRC et du CLD selon la formule « un maire un vote », conformément à la résolution du conseil.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

474-1215

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT : MISE EN CANDIDATURE

Monsieur Gilles St-Jean propose la candidature de monsieur Albert Santerre au poste de préfet suppléant. Madame Pauline Quinlan propose la candidature de madame Sylvie Raymond au poste de préfète suppléante. Chaque candidat accepte sa nomination respective.

ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT : CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉ

ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT: RÉSULTAT

Le président d'élection procède à une élection par scrutin secret conformément aux lettres patentes.

RÉSULTAT :

Le président d'élection déclare élue à titre de préfet suppléant pour un terme de deux (2) ans: madame Sylvie Raymond.

ÉLECTION DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

Le président d'élection annonce que cinq (5) candidats sont intéressés à siéger sur le comité administratif alors que quatre (4) sièges sont disponibles (le préfet et le préfet suppléant siègent d'office). Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Étant donné que le nombre de maires intéressés est supérieur au nombre de sièges disponibles, le président d'élection procède donc à une élection par scrutin secret par mode électronique.

RÉSULTAT :

Le président d'élection déclare élus sur le comté administratif en 2016 : madame Pauline Quinlan, messieurs Louis Dandenault, Donald Badger et Josef Hüsler ainsi que le préfet et préfet suppléant, membres d'offices.

ÉLECTION DU CA DU CLD

Le président d'élection informe les maires que quatre (4) candidats sont intéressés à siéger au CA du CLD alors que cinq (5) sièges sont disponibles (le préfet siège d'office). Monsieur Richard Burcombe souhaite présenter sa candidature afin de siéger au CA du CLD. Étant donné que le nombre de maires intéressés est maintenant égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au CA du CLD pour 2016 les maires suivants : madame Pauline Quinlan, messieurs Donald Badger, Louis Dandenault, Yves Lévesque, Richard Burcombe ainsi que le préfet membre d'office.

ÉLECTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

Le président d'élection annonce que huit (8) candidats sont intéressés à siéger sur le comité consultatif d'aménagement alors que six (6) sièges sont disponibles (le préfet siège d'office). Il vérifie l'intérêt des candidats et monsieur Gilles Rioux retire sa candidature. Étant donné que le nombre de maires intéressés est maintenant égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au comité consultatif d'aménagement pour 2016 les maires suivants : madame Sylvie Raymond, messieurs Louis Dandenault, Réal Pelletier, Pierre Janecek, Donald Badger et Albert Santerre ainsi que le préfet, membre d'office.

475-1215

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

De conserver la répartition des zones géographiques telles que déterminées lors des élections pour les comités 2015, et ce, sans égard à l'avis de motion déposé relativement à l'adoption éventuelle du règlement 03-0116 remplaçant le *Règlement 02-0697 instituant le comité consultatif agricole.*

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ÉLECTION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité consultatif agricole. Les règles prévoient que chaque secteur géographique de la MRC doit être représenté par un maire. Étant donné que le nombre de maires intéressés pour les secteurs de l'Ouest, l'Est et Centre est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au comité consultatif agricole pour 2016 les maires suivants :

- Monsieur Gilles Rioux - secteur Ouest;
- Monsieur Donald Badger - secteur Est;
- Monsieur Greg Vaughan – secteur Centre.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE : MISE EN CANDIDATURE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres nouvellement élus au comité consultatif agricole 2016 à se porter candidat pour le poste de président au comité consultatif agricole et messieurs Donald Badger et Gilles Rioux retirent leurs candidatures. Le président d'élection déclare donc élu à titre de président du comité consultatif agricole en 2016 : monsieur Greg Vaughan.

ÉLECTION AU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger au comité agroalimentaire du CLD. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité agroalimentaire du CLD pour l'année 2016 : messieurs Martin Bellefroid et Donald Badger.

ÉLECTION DU COMITÉ DE LIAISON MRC / UPA

Le comité de liaison MRC / UPA est constitué d'un représentant du comité consultatif agricole, d'un représentant du comité agroalimentaire ainsi que du préfet et préfet suppléant d'office. À cet égard, messieurs Gilles Rioux, à titre de représentant du comité consultatif agricole, et Donald Badger, à titre de du comité agroalimentaire, proposent leur candidature respective. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de liaison MRC / UPA pour l'année 2016 les maires suivants : Gilles Rioux, à titre de représentant du comité consultatif agricole, et Donald Badger, à titre de du comité agroalimentaire, le préfet et préfet suppléant siégeant d'office.

ÉLECTION DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le président d'élection annonce que huit (8) candidats sont intéressés à siéger sur le comité de gestion des matières résiduelles alors que six (6) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Étant donné que le nombre de maires intéressés est supérieur au nombre de sièges disponibles, le président d'élection procède donc à une élection par scrutin secret par mode électronique.

RÉSULTAT :

Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de gestion des matières résiduelles en 2016 : mesdames Sylvie Raymond et Ginette Simard Gendreau, messieurs Martin Bellefroid, Arthur Fauteux, Yves Lévesque et Gilles St-Jean.

ÉLECTION DU COMITÉ DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Le président d'élection annonce que sept (7) candidats sont intéressés à siéger sur le comité des carrières et sablières alors que six (6) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Étant donné que le nombre de maires intéressés est supérieur au nombre de sièges disponibles, le président d'élection procède donc à une élection par scrutin secret par mode électronique.

RÉSULTAT :

Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité des carrières et sablières en 2016 : messieurs Martin Bellefroid, Josef Hüsler, Pierre Janecek, Gilles Rioux, Réal Pelletier et Gilles St-Jean.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ÉLECTION DU COMITÉ DE LA GESTION DE L'EAU PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité de la gestion de l'eau. Les règles prévoient que chaque secteur géographique de la MRC doit être représenté par deux (2) maires. Étant donné que le nombre de maires intéressés pour les secteurs de l'Ouest, de l'Est et du Centre est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au comité de la gestion de l'eau pour 2016 pour les secteurs de l'Ouest, de l'Est et du Centre les maires suivants :

- Messieurs Albert Santerre et Laurent Phoenix pour le secteur Ouest;
- Messieurs Donald Badger et Richard Burcombe pour le secteur Est;
- Messieurs Normand Delisle et Greg Vaughan pour le secteur Centre.

ÉLECTION DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le bureau des délégués. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au bureau des délégués pour 2016 : messieurs Laurent Phoenix ainsi que le préfet suppléant et le préfet, lesquels sont membres d'offices. De plus, il déclare élu : messieurs Greg Vaughan à titre de substitut pour les trois (3) délégués.

ÉLECTION AU BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus à la corporation du bassin versant de la baie Missisquoi en 2016 : messieurs Albert Santerre et Réal Pelletier.

ÉLECTION AU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt du candidat et il accepte. Le président d'élection déclare élue à la corporation du bassin versant de la rivière Yamaska en 2016 : madame Lucille Robert.

ÉLECTION AU STEERING COMMITTEE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat au Steering Committee du lac Champlain. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu au Steering Committee pour 2016 : monsieur Réal Pelletier.

ÉLECTION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus au comité de sécurité incendie et civile en 2016 : madame Ginette Simard Gendreau et messieurs Richard Burcombe, Martin Bellefroid, Normand Delisle, Greg Vaughan, Gilles St-Jean et Yves Lévesque.

ÉLECTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus au comité de sécurité publique pour 2016 : madame Sylvie Raymond et messieurs Arthur Fauteux, Richard Burcombe, Gilles St-Jean, Laurent Phoenix, Josef Hüsler et Tom Selby.

ÉLECTION DU COMITÉ DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de transport adapté et collectif en 2016 : madame Lucille Robert, messieurs Albert Santerre, Donald Badger et Martin Bellefroid.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ÉLECTION DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité d'évaluation en 2016 : messieurs Greg Vaughan, Réal Pelletier, Donald Badger, Tom Selby et Gilles Rioux.

ÉLECTION DU COMITÉ BROME-MISSISQUOI EN SANTÉ

Le président d'élection informe les maires que le nombre de candidats est équivalent au nombre de sièges disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et tous acceptent. Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité Brome-Missisquoi en santé en 2016 : madame Pauline Quinlan et messieurs Gilles Rioux et Tom Selby ainsi que le préfet, membre d'office.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE BEDFORD : COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des maires à se porter candidat pour le poste de président du pôle de Bedford afin de siéger au comité régional Pacte Brome-Missisquoi pour 2016. Le président d'élection déclare élu à titre de président du pôle de Bedford monsieur Albert Santerre pour 2016.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE BROMONT : COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des maires à se porter candidat pour le poste de président du pôle de Bromont afin de siéger au comité régional Pacte Brome-Missisquoi pour 2016. Le président d'élection déclare élu à titre de président du pôle de Bromont monsieur Normand Delisle pour 2016.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE COWANSVILLE : COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des maires à se porter candidat pour le poste de président du pôle de Cowansville afin de siéger au comité régional Pacte Brome-Missisquoi pour 2016. Le président d'élection déclare élue à titre de président du pôle de Cowansville madame Sylvie Raymond pour 2016.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE FARNHAM : COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des maires à se porter candidat pour le poste de président du pôle de Farnham afin de siéger au comité régional Pacte Brome-Missisquoi pour 2016. Le président d'élection déclare élu à titre de président du pôle de Farnham monsieur Josef Hüslér pour 2016.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE LAC-BROME : COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des maires à se porter candidat pour le poste de président du pôle de Lac-Brome afin de siéger comité régional Pacte Brome-Missisquoi pour 2016. Le président d'élection déclare élu à titre de président du pôle de Lac-Brome monsieur Donald Badger pour 2016.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PÔLE DE SUTTON : COMITÉ RÉGIONAL PACTE BROME-MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des maires à se porter candidat pour le poste de président du pôle de Sutton afin de siéger au comité régional Pacte Brome-Missisquoi pour 2016. Le président d'élection déclare élu à titre de président du pôle de Sutton monsieur Louis Dandenault pour 2016.

ÉLECTION AU CA DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger au CA du comité d'investissement commun du CLD. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger au CA du comité d'investissement commun du CLD pour l'année 2016 : monsieur Arthur Fauteux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ÉLECTION AU COMITÉ CULTUREL DU CLD

Le président d'élection annonce que trois (3) candidats sont intéressés à siéger sur le comité culturel du CLD alors que deux (2) sièges sont disponibles. Il vérifie l'intérêt des candidats et madame Sylvie Raymond retire sa candidature. Le président d'élection déclare élus au comité culturel du CLD pour 2016 : madame Lucille Robert et monsieur Albert Santerre.

ÉLECTION AU COMITÉ TOURISTIQUE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger au comité touristique du CLD. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité touristique du CLD pour l'année 2016 : messieurs Albert Santerre et Donald Badger.

ÉLECTION AU COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité d'économie sociale du CLD. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le comité d'économie sociale du CLD en 2016 : monsieur Arthur Fauteux.

ÉLECTION AU CA DE L'AFM

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le CA de l'AFM. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le CA de l'AFM en 2016 : monsieur Donald Badger.

RETOUR SUR LA PARTICIPATION DE LA FCM À LA DÉLÉGATION CANADIENNE OFFICIELLE À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP21) À PARIS

Madame Quinlan, ayant fait partie de la délégation canadienne officielle lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris, dresse un bref bilan de la participation de la Fédération canadienne lors de cet événement. Elle souligne la participation exceptionnelle de 195 pays et l'unanimité concernant les impacts réels des changements climatiques. Finalement, elle mentionne l'importance que tous contribuent, par l'utilisation des énergies renouvelables, à diminuer les gaz à effet de serre.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DES MRC À QUÉBEC LES 2 ET 3 DÉCEMBRE 2015

Monsieur Fauteux dresse un bref compte-rendu de l'Assemblée des MRC à Québec les 2 et 3 décembre dernier.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DU CIUSSS ESTRIE

Monsieur Fauteux dresse un bref résumé de la rencontre ayant eu lieu le 11 décembre dernier avec la direction du CIUSS Estrie en soulignant le succès de ladite rencontre.

APPUI AU REGROUPEMENT DE SOUTIEN AUX AIDANTS BROME-MISSISQUOI : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU ROMAN

CONSIDÉRANT que le Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi (RSABM) est un organisme sans but lucratif qui offre des services aux proches aidants prenant soin d'un proche adulte souffrant d'une incapacité temporaire ou permanente suite à une maladie, un handicap ou simplement à cause de son âge avancé;

CONSIDÉRANT que le RSABM a pour mission de prévenir et soulager l'épuisement des proches aidants;

CONSIDÉRANT que le RSABM offre une grande accessibilité aux proches aidants avec 5 points de service sur le territoire de Brome-Missisquoi, soit à Sutton, Lac-Brome, Farnham, Bedford ville et Cowansville où la Maison Gilles-Carle est établie;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi reconnaît l'importance et l'excellence de ce service;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Modifié par la
résolution 15-0116

477-1215

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'appuyer le *Regroupement de soutien aux aidants Brome-Missisquoi* dans sa demande de reconduction de la subvention au Regroupement des organismes montréalais d'aidants naturels (ROMAN) pour la poursuite de sa mission.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Plusieurs maires soulignent leur agacement et leur déception concernant une lettre acheminée par la RIEDSBM relativement à la participation à un éventuel projet de collecte et de compostage des matières organiques et aux tarifs d'enfouissement. Le délai très court pour répondre, mais surtout le manque de collaboration et de communication de la part de la RÉGIE démontrant un non-partenariat sont évoqués par plusieurs maires.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.